

Arboriculture : aide à l'achat d'agroéquipements



© 2024 Les Echos Publishing

Le 27 mai dernier, FranceAgriMer a validé, dans le cadre du plan de planification écologique, un ensemble d'aides destinées à soutenir les agriculteurs dans leurs démarches d'achat d'équipements et de matériel agricole. D'un montant total de 291 millions d'euros, ce plan d'aide couvre une dizaine de guichets, dont certains viennent d'ouvrir.

C'est le cas, notamment, depuis le 5 juillet, d'un guichet d'aide pour accompagner l'achat d'agroéquipements dans la filière des vergers. Doté de 7,7 millions d'euros, il restera ouvert jusqu'au 31 décembre 2024, sauf s'il est épuisé d'ici là.

Concrètement, les dépenses engagées, par demande, au-delà de 2 000 € HT et en deçà de 300 000 € HT (600 000 € HT pour les Cuma et les coopératives), pourront être prises en charge dans la limite de 20 à 40 % en fonction du type de matériel financé.

Les demandes déposées par de jeunes agriculteurs, de nouveaux installés, des Cuma, des producteurs membres d'une OP ou d'une coopérative, des producteurs certifiés en agriculture biologiques ou labellisés HVE et ceux installés outre-mer donneront lieu à des taux d'aide majorés.

Le formulaire de demande est disponible sur la téléprocédure dédiée au dépôt sur [le site internet de FranceAgriMer](#).

Pour en savoir plus, notamment sur les matériels et équipements éligibles à l'aide, rendez vous sur [le site de FranceAgriMer](#).

© 2024 Les Echos Publishing